

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. BORDAT  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : M. MARTIN - M. ALLAERT - Mme VANDRIESSE

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Travaux d'entretien à réaliser au nom du groupement de commandes constitué entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale - Marchés conclus entre la Ville et les sociétés Pedron (lot n°3A), Cepima (lot n°3B) et Sia revêtements (lot n°7) - Avenants n°1**

M. DUPIRE, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a décidé la mise en appel d'offres restreint des travaux d'entretien à réaliser dans les bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

A l'issue de la procédure, des marchés à bons de commande avec seuils minimum et maximum ont été conclus.

Il s'avère aujourd'hui que le seuil maximum prévu pour les lots n° 3A et 3B : plomberie-chauffage-ventilation mécanique contrôlée et 7 : sols souples, ne permettra pas d'assurer les travaux d'entretien urgents jusqu'à la fin de l'année 2009.

Afin de pouvoir réaliser toute intervention qui pourrait s'avérer nécessaire d'ici la fin de l'année 2009, il est proposé de conclure un avenant n°1 aux marchés suivants :

- lots n°3A et 3B : plomberie-chauffage-ventilation mécanique contrôlée :  
- marché n° 2008 0008 conclu avec la société Pedron, route de Dijon, 21110 Thorey en plaine  
- marché n° 2008 0009 conclu avec la société Cepima, 2 et 4, Boulevard Edmé Nicolas Machureau, BP 736, 21018 Dijon Cedex,

le montant maximum pour ces deux marchés étant porté de 80 000 € TTC à 87 000 € TTC au titre de l'année 2009 ;

- lot n°7 : sols souples :  
- marché n° 2008 0017 conclu avec la société Sia revêtements, 12, avenue du Stand, 21000 Dijon,

le montant maximum pour ce marché étant porté de 40 000 € TTC à 45 000 € TTC au titre de l'année 2009.

Ces projets d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

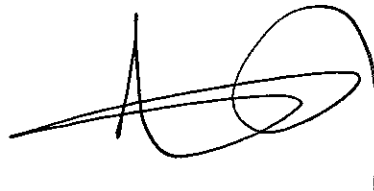
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'établissement d'avenants n°1 aux marchés passés entre la Ville et les sociétés Pedron, Cepima et Sia revêtements pour la réalisation de travaux d'entretien dans les bâtiments de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, dans les conditions proposées ;

2- m'autoriser à signer ces avenants.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

24 NOV. 2009

